

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 30 octobre 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 14 Votants : 18 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Colette VERDOUX.

Procurations : Mme Brigitte DELCASSE a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
M. Jean-Pierre VALETTE a donné procuration à Mme Anne BENAICHE
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER

Excusés - Absents : M. Alain BELLICCHI, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Mme Véronique PATERNE a été élue secrétaire.

Délibération n° 1 : Suppression postes

Monsieur le Maire propose de supprimer les emplois vacants suivant, suite à l'organisation des services et à des départs à la retraite.

Nbre d'emploi	Grade	Temps de travail hebdomadaire
1	Adjoint administratif territorial	35 heures
1	Rédacteur territorial	35 heures
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35 heures

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 19 juin 2025.

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 21 octobre 2025

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de supprimer au 1^{er} décembre 2025 les postes ci-dessus

Ainsi fait et délibéré le 6 novembre 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme


Le Maire,
Thierry DELBREIL

La Secrétaire de Séance

Véronique PATERNE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)